

Conseil de quartier

Noyers / Grand Val / Poil Vert / Berges

Date, horaire et lieu : le mardi 13 mai 2025 à 20h00 à l'espace Jean-Marie Poirier

Composition du conseil :

Elus : Christian Vandenbossche, Marie-Dominique Penaud

Conseillers : Alexis Cailler, Carine-Emmanuelle Chevallier, Alain Deslous, Fé Falquerho, Annick Febvre, Martine Fontana, Eric Gisquet, Valérie Latronche, François Mellac, Gérard Pericart, Jean-Paul Valette

Administration : Christophe Abraham, Béranger Deguerge, Maxime Blanc, Stéphanie Helson

Visiteurs : Annick Forbin, Sébastien Durand-Chabrol

Absents excusés : Henri Boulet, Kounnady Konte, Odile Springer, Michel Volondat

Absents : Jean-Paul Mathe, Isabelle Moreau

Les sujets communs à l'ensemble des conseils de quartier

* Présentation du budget Ville 2025

par Christian Vandenbossche

Le budget 2025 de la ville de Sucy-en-Brie a été élaboré à partir des orientations discutées en Conseil Municipal le 10 mars 2025. Il s'inscrit dans une logique de gestion responsable, articulée autour de cinq principes :

- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale,
- Prise en compte des dépenses contraintes,
- Rationalisation des charges de fonctionnement pour préserver notre capacité à investir,
- Programme d'investissement maîtrisé, sans endettement,
- Recherche active de subventions.

Pour la 16^e année consécutive, la Ville gèle ses taux d'imposition et maintient une trajectoire de désendettement, tout en poursuivant ses projets structurants.

Budget global

Le budget 2025 s'élève à **80,5 M€** répartis ainsi :

- **Fonctionnement** : 57,8 M€
- **Investissement** : 22,7 M€

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 57,8 millions d'euros. Elles regroupent principalement les charges de personnel, les charges à caractère général (comme l'électricité des bâtiments municipaux), les provisions, les amortissements ainsi que les intérêts de la dette.

Les charges de personnel représentent un montant de 22 millions d'euros, soit une hausse de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la progression des cotisations retraite, les revalorisations salariales, ainsi que par les effets de la hausse du SMIC et des indices. Toutefois, les effectifs ont été stabilisés grâce à une politique de non-remplacement partiel.

Les charges à caractère général s'élèvent à 13,6 millions d'euros, enregistrant une baisse de 3,2 %. Cette diminution s'explique principalement par une réduction significative des coûts énergétiques, rendue possible par la signature d'un nouveau contrat de chauffage. Par ailleurs, plusieurs projets sont en cours pour renforcer la performance énergétique de la commune : extension du réseau de géothermie, solarisation des bâtiments publics, et modernisation de l'éclairage public avec le passage aux LED.

Les subventions versées aux associations locales atteignent 1,16 million d'euros. Ce soutien, maintenu voire renforcé malgré le contexte inflationniste, témoigne de l'engagement de la collectivité en faveur du tissu associatif local (plus de 200 associations sur la ville).

La commune démontre une gestion maîtrisée de ses dépenses de fonctionnement, dans un contexte économique marqué par la hausse des coûts. Une attention particulière est portée à la transition énergétique ainsi qu'au soutien du milieu associatif.

Les Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la commune s'élèvent à 22,7 millions d'euros pour l'exercice en cours. Ces dépenses correspondent aux engagements financiers destinés à financer des projets à long terme, visant à améliorer ou entretenir le patrimoine communal ainsi que les infrastructures publiques.

Elles se répartissent en trois grandes catégories :

- Les acquisitions de matériel et de mobilier, nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, pour un montant de 1,3 million d'euros.
- L'entretien du patrimoine, qui s'élève à 2,47 millions d'euros.
- Les opérations nouvelles, représentant un investissement de 7,79 millions d'euros.

Outre ces dépenses d'équipement, ce sont un peu plus de 11 millions d'euros qui sont affectés aux autres dépenses d'investissement, lesquelles recouvrent le remboursement du capital de la dette, les opérations d'ordres, le résultat reporté et les restes à réaliser.

L'entretien du patrimoine

Les dépenses liées à l'entretien du patrimoine concernent plusieurs secteurs essentiels de la vie communale. Elles englobent :

- L'administration générale et les services publics, avec des travaux dans les bâtiments communaux, notamment au niveau des chaufferies.
- L'éducation, avec la réalisation de travaux de maintenance et d'amélioration dans les écoles.
- Les voiries, incluant des travaux d'entretien des trottoirs et des chaussées, ainsi que divers aménagements contribuant au renforcement de la sécurité routière.
- Les sports, avec des interventions pour entretenir et moderniser les structures sportives existantes.

Les principales opérations nouvelles

Les opérations nouvelles constituent la part la plus significative des dépenses d'investissement. Plusieurs projets structurants ont été engagés dans différents domaines prioritaires.

Les sports – 3,3 millions d'euros

La commune investit fortement dans les infrastructures sportives, avec la réhabilitation et l'agrandissement du gymnase Montaleau, ainsi que la construction de quatre terrains de padel destinés à diversifier l'offre sportive.

Les voiries – 1,88 million d'euros

Des travaux d'aménagement ont été lancés sur le boulevard de Verdun et l'allée de la Pépinière, afin d'améliorer la circulation, la sécurité et la qualité des espaces publics.

La vie économique – 849 555 €

Dans le cadre de la revitalisation économique locale, plusieurs actions sont menées : réhabilitation du Bistrot du Fort, mise en œuvre d'un bail pour un local commercial rue du Moutier et travaux de rénovation au sein de l'ex restaurant « La Petite Auberge », à la gare.

L'éclairage public – 606 000 €

La commune poursuit la modernisation de l'éclairage public avec le remplacement progressif des installations par des systèmes LED, notamment au niveau du terrain de rugby.

La sécurité – 275 700 €

Afin de renforcer la sécurité sur le territoire, de nouvelles caméras de vidéo-protection ont été installées sur plusieurs axes stratégiques.

L'éducation – 126 000 €

Enfin, une classe supplémentaire a été créée à l'école Jean-Jacques Rousseau pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires.

Ces investissements traduisent la volonté de la commune de préparer l'avenir tout en maintenant un haut niveau de service public, avec des priorités claires : le sport, la sécurité, l'éducation, la transition énergétique et le dynamisme économique local.

La dette communale

Le capital restant dû (CRD) de la dette communale est en baisse constante depuis 2009, témoignant d'une gestion rigoureuse des finances locales.

En 2009, la dette s'élevait à 52,2 millions d'euros. Elle a été progressivement réduite au fil des années, atteignant 36,7 millions d'euros en 2018. En 2025, le capital restant dû est estimé à 33,9 millions d'euros.

Cette diminution régulière reflète la volonté de la commune de maîtriser son endettement tout en poursuivant ses investissements structurants.

En conclusion, la Ville de Sucy-en-Brie poursuit une gestion rigoureuse et anticipatrice, avec un budget stable, des investissements structurants (école, voirie, patrimoine), et un engagement fort en faveur de la transition énergétique et du cadre de vie.

Pour plus de détails, les conseillers sont invités à consulter le site internet de la Ville et le prochain numéro du Sucy Info.

*** Point d'avancement sur l'application Ville et le nouveau logiciel des services techniques**

Pour rappel, l'objectif principal de l'application est d'améliorer la qualité du service public en facilitant les interactions entre les habitants et les services municipaux (notamment simplifier les démarches de signalement).

À ce jour, la mise en production du nouveau logiciel des services techniques est en cours. Le module signalement qui fonctionnera avec ce nouveau logiciel sera disponible dans un second temps, une fois les services de la Ville opérationnels.

Initialement prévu pour 2025, le lancement est désormais reprogrammé pour 2026. Ce report s'explique par la volonté de permettre une appropriation progressive de l'outil par l'ensemble des équipes concernées et de finaliser le paramétrage pour garantir un déploiement optimal et durable.

Les sujets spécifiques au quartier

***Le budget participatif**

Le projet initial d'un parcours interactif (fusionné avec le projet Ville d'un parcours découverte du patrimoine) a pris du retard suite à l'indisponibilité des membres du groupe de travail.

Pour rappel, les différents points d'intérêt du parcours et le mode du parcours « version expert avec QCM », ont été validés en 2024 par le groupe de travail. Les étapes du parcours sont les suivantes : Moulin Bateau / Ruches du Jardin du Poil Vert / Place Roland Cauchy / Le petit pont et l'île sur le Morbras / La vue sur Paris / Pont-Moulin de Touillon-Cascade / La Ferme de Grand Val / Le lac de Grand Val / Le boulevard Raunet / La station-service Jean Prouvé. Pour faire

avancer le projet, le service de la « Mission Patrimoine » a pris l'initiative de rédiger le contenu du parcours et les questions à faire valider par le conseil de quartier.

La prochaine étape consiste à faire réaliser la table d'orientation virtuelle par le prestataire « Baludik ». Il a été convenu lors du conseil que Madame Valérie Latronche et Monsieur François Mellac suivraient la poursuite du projet et participeraient à une réunion de travail dans le courant du mois de juin. Le lancement du parcours est souhaité à l'automne.

***Le carrefour place Cauchy**

Lors du dernier conseil, un problème de sécurité avait été soulevé concernant le feu rouge au carrefour de la place Cauchy : la croix rouge de signalisation était peu visible et le feu tricolore régulièrement ignoré par les automobilistes. Il avait été demandé un renforcement des contrôles de la Police Municipale à cet endroit.

Depuis, le feu de rappel avec la croix grecque a été réparé suite à ce signalement. Cependant, il semble avoir de nouveau été déplacé, et de nombreux véhicules continuent de franchir le feu rouge sans le respecter.

Béranger Deguergue informe que la Police Municipale assure une surveillance régulière de ce carrefour, avec notamment des sanctions pour stationnement frauduleux sur le rond-point et circulation en sens interdit.

Par ailleurs, un conseiller soulève la question de l'empiètement du chantier *Pichet* sur la voie publique. Christophe Abraham rappelle que le promoteur dispose d'une autorisation délivrée par le Conseil Départemental, et que le chantier est donc en règle. Toutefois, en cas de constatation d'une irrégularité, une mise en demeure serait engagée.

Enfin, concernant le projet de mise aux normes PMR de l'arrêt de bus 308 à la place Cauchy, Christophe Abraham informe que la proposition initiale a été écartée faute de place. Une alternative, visant à implanter l'arrêt sur la remontée de file du pont, a également été abandonnée suite à une étude révélant une perturbation importante du trafic. Une nouvelle solution est actuellement à l'étude.

***L'aménagement du lac du Grand Val**

La question de la réglementation de la pêche autour du lac du Grand Val est abordée. Christophe Abraham informe qu'une convention a été signée entre la Ville et la Fédération de pêche du Val-de-Marne (94). Elle permet à la Fédération d'assurer le contrôle des pêcheurs sur le site, tout en apportant une assistance technique à la Ville concernant la faune et la flore aquatiques. Il est précisé que seuls les agents de la Fédération de pêche sont habilités à effectuer ces contrôles. À ce jour, aucune réglementation ne limite le nombre de pêcheurs autorisés autour du lac. Toutefois, les activités sont régulièrement surveillées dans le cadre de cette collaboration.

Un conseiller signale avoir entendu des rumeurs faisant état de pratiques illégales de pêche au filet. Toutefois, ce fait n'a pas été constaté directement et reste à vérifier.

Par ailleurs, la présence d'algues et de mousses inhabituelles dans le plan d'eau suscite des interrogations. Certains s'interrogent sur l'origine de ce phénomène : pollution, effet des fortes chaleurs ? Une étude va être engagée afin de déterminer s'il existe une pollution d'origine externe, notamment en amont du lac, liée à d'éventuels déversements.

Enfin, la proposition d'ajouter des bancs publics supplémentaires fait l'objet de débats. Si certains y voient un besoin réel pour le confort des promeneurs, d'autres expriment des inquiétudes quant aux nuisances potentielles, notamment le risque de rassemblements de jeunes et les nuisances sonores pour les riverains. Aucune proposition n'a été faite à ce stade.

***La problématique du stationnement dans le quartier du Grand Val**

Suite à plusieurs signalements émanant des riverains concernant des difficultés de stationnement dans le quartier du Grand Val, une enquête conjointe des services techniques de la Ville et de la police municipale a été lancée, indiquant que ces difficultés pourraient notamment être liées à la récente construction de la résidence du « Grand val », dont les habitants ont tendance à stationner leurs véhicules sur la voie publique.

Des premières pistes d'analyse sont actuellement en cours. L'une des orientations envisagées concerne l'optimisation de l'utilisation des parkings de la nouvelle résidence. Toutefois, la loi interdit aux bailleurs d'imposer la location d'une place de stationnement à leurs locataires pour la partie sociale. Dans ce contexte, la Ville a entamé des échanges avec les bailleurs afin de les inciter à revoir à la baisse les tarifs de location des places de parking, dans l'objectif de les rendre plus attractives.

Dans l'attente de la finalisation de ces études, il a été décidé de privilégier une approche pédagogique. Une campagne de communication va être lancée afin de rappeler les règles de stationnement en vigueur, notamment par la distribution de papillons apposés sur les véhicules en infraction.

En l'absence d'amélioration constatée à l'issue de cette phase de sensibilisation, des actions de verbalisation seront mises en œuvre par la police municipale.

***Les futurs commerces dans le quartier**

Plusieurs conseillers s'interrogent sur les types de commerces envisagés avenue du Général Leclerc et leur pertinence au regard des besoins des habitants.

Christophe Abraham rappelle que l'objectif principal est de redynamiser le quartier en y réintroduisant des commerces de proximité, afin de renforcer l'attractivité et les services offerts aux riverains. À ce jour, seul le projet d'implantation d'une supérette, sur l'emplacement immobilier Promogim, a été validé.

Un conseiller soulève également la question de la pertinence d'implanter une pharmacie dans le quartier, estimant qu'un tel commerce répondrait à un besoin réel de la population. La tendance est cependant au regroupement de ce type d'implantation, les pharmacies devant désormais atteindre une taille critique pour trouver leur équilibre.

Les sujets portés par les habitants du quartier

***La pension de famille rue Gambetta**

Christophe Abraham rappelle les grandes lignes du projet prévu à la place du bâtiment connu sous le nom de « la maison aux lions » rue Gambetta, qui présente depuis des années de sérieux problèmes d'occupation. Ce projet prévoit 23 logements sous forme de studios. Deux bureaux seront également intégrés au bâtiment afin d'accueillir du personnel chargé de la gestion sur place, conformément au fonctionnement habituel d'une pension de famille. Ce projet s'inscrit en cohérence avec le programme d'emploi accompagné porté par l'ESAT local, et vise à répondre à un besoin d'hébergement identifié dans le secteur. Le projet a été présenté aux riverains il y a quelques mois.

La durée estimée des travaux est de 14 à 18 mois. Toutefois, le démarrage du chantier est actuellement retardé en raison d'un recours gracieux en cours. À ce stade, aucune date de début des travaux n'a pu être fixée.

Un conseiller signale avoir constaté des mouvements dans le bâtiment existant, s'interrogeant sur un éventuel squat. En réponse, la Christophe Abraham indique que le site fait l'objet d'une surveillance régulière et que les espaces verts sont entretenus.

*** L'ancienne gendarmerie et son terrain**

Christophe Abraham rappelle que le terrain de l'ancienne gendarmerie est la propriété du Conseil Départemental, et qu'initialement, ce dernier y avait envisagé la construction un immeuble. La Ville s'est opposée à la démolition du bâtiment en pierres meulières, considérant sa valeur patrimoniale. Un compromis a été trouvé pour permettre la préservation et la réhabilitation de ce bâtiment.

Le projet actuel prévoit la réhabilitation du bâtiment existant côté rue Jean Moulin afin d'y créer une dizaine de logements sociaux et la construction de trois maisons individuelles côté rue Jean-Jacques Rousseau sur la partie arrière du terrain.

Un conseiller a exprimé des doutes quant à la surface disponible pour accueillir trois habitations. Christophe Abraham précise que chaque lot disposera d'une surface d'environ 400 m², ce qui est suffisant pour la réalisation de maisons individuelles.

À ce jour, aucune avancée significative n'a été constatée de la part du Conseil Départemental sur la mise en œuvre concrète du projet.

*** Le devenir du central France Télécom et le projet de lieu de culte**

Le projet de mosquée est porté par l'association culturelle musulmane locale (ACML), qui souhaite transférer son lieu de culte actuel dans le bâtiment anciennement occupé par France Télécom. L'opérateur a en effet exprimé sa volonté de céder tout ou partie du site, et l'association s'est portée acquéreuse d'environ 1 500 m².

Depuis 10 ans, l'ACML collecte des fonds pour se porter acquéreur d'un lieu dont elle puisse être propriétaire, contrairement à l'espace de prière actuel au Rond d'Or. De plus, les projets futurs visent à remplacer le Rond d'Or par une construction neuve remettant en cause la pérennité du lieu de culte actuel.

L'acquisition du site est entièrement privée et financée principalement par des dons. Les travaux seront réalisés progressivement, sur plusieurs années, en collaboration avec un architecte. Un permis de construire a été délivré, et il est précisé qu'aucune modification extérieure du bâtiment n'est prévue dans le cadre du projet.

Une partie du bâtiment reste occupée par France Télécom, qui y poursuit ses activités de stockage de données.

Outre l'espace dédié à la prière, le futur lieu de culte intégrera également des espaces d'enseignement et d'activités culturelles.

L'objectif affiché est de créer un lieu ouvert, où se développent la citoyenneté, le vivre-ensemble, la tolérance, l'altruisme, le respect et le dialogue interreligieux mené à Sucy-en-Brie depuis de longues années et auquel participe l'ACML aux côtés des autres religions monothéistes.

Des propos calomnieux diffusés sur les réseaux sociaux ont été évoqués. La Ville déplore ces dérives en s'attachant à ce que chacun puisse pratiquer son culte comme le prévoit la loi, dans le respect des règles de la République.

Depuis de nombreuses années, Sucy mène un travail interconfessionnel actif, permettant une cohabitation harmonieuse entre toutes les confessions. L'exemple de la cérémonie du 8 mai, à laquelle participent régulièrement les représentants de toutes les religions, illustre cette volonté commune de dialogue.

Monsieur Soussi retrace brièvement un point d'histoire pour expliquer pourquoi cette date du 8 mai réunit les différentes communautés religieuses, et invite chacun à venir échanger autour du projet. Il rappelle que le futur lieu ne se limite pas à une fonction culturelle : il accueillera également des conférences, des expositions, et sera ouvert à tous.

Certaines inquiétudes ont été exprimées concernant le stationnement autour du site. La Ville indique que ce sujet sera travaillé en concertation avec les habitants.

*** Les sanitaires du marché**

Un point est demandé sur l'aménagement des sanitaires du marché dans le cadre des travaux en cours dans la ZAC centre-ville.

Christophe Abraham précise que des sanitaires définitifs sont prévus au rez-de-chaussée du bâtiment D de la ZAC. Ce local sera spécifiquement dédié aux sanitaires pour les usagers du marché. Un second local, adjacent, sera destiné à la gestion des ordures ménagères.

Les toilettes chimiques et le point de collecte provisoire des déchets actuellement installés sur le parking des Fontaines resteront en place jusqu'à la fin du chantier. Leur retrait est prévu à l'issue des travaux, dont la fin est annoncée pour la fin de l'été 2026.

*** Les ponts de Bonneuil et de Paris**

Des conseillers expriment leur inquiétude quant à l'état de vétusté du pont de la Gare (pont de Bonneuil).

Il est précisé que le pont de Bonneuil est considéré comme un pont "*orphelin*", c'est-à-dire qu'il n'appartient pas à une seule entité, ce qui complique sa gestion. Plusieurs acteurs sont concernés : la RATP, la SNCF, le Territoire, la Ville et le Département, nécessitant une coordination étroite pour définir les responsabilités et modalités d'intervention.

Christophe Abraham indique que ce sujet est soutenu par la Ville et le GPSEA (Grand Paris Sud Est Avenir), gestionnaire du pont. Un appel à l'Etat est lancé de manière à qu'il puisse aider à parvenir à un accord de financement d'un programme de travaux par l'ensemble des entités concernées.

Par ailleurs, un conseiller signale des problèmes liés au pont de Paris. Il souligne l'absence ou l'espacement trop important des gardes corps sur l'un des côtés, ce qui représente un danger pour les usagers.

Malgré les travaux récents réalisés sur ce pont, des difficultés subsistent concernant le passage des piétons et la circulation des vélos, qui restent insuffisamment sécurisés ou aménagés.

Cependant, le retour global sur les travaux effectués a été positif.

*** L'aménagement de la Place de la Gare**

Plusieurs consultations sont actuellement en cours concernant le projet d'aménagement de la place de la gare. Il s'agit d'un projet d'envergure estimé à environ 10 millions d'euros, porté par le territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Le démarrage des travaux est envisagé pour le début de l'année 2026.

Le projet sera présenté aux commerçants puis à l'ensemble de la population.

Parmi les évolutions prévues : une nouvelle organisation du réseau de bus, avec un report de la moitié des lignes de l'autre côté de la voie ferrée, une meilleure sécurisation des flux piétons, la création d'un vrai parvis devant la gare et une réorganisation du stationnement, qui sera maintenu, incluant des zones d'arrêt minute et des emplacements en zone bleue.

Un conseiller attire l'attention sur le non-respect récurrent des règles de stationnement sur la place de la gare. En réponse, Béranger Deguerque indique que la Police Municipale est sensibilisée à cette problématique et intervient régulièrement pour sanctionner les abus.

*** Les nuisances liées aux rodéos urbains le long du Morbras**

La Police Municipale est informée des nuisances causées par des moto cross circulant le long du Morbras. Les plaintes proviennent principalement des résidents de la résidence *Les Cytises*.

Des opérations conjointes sont menées avec la Police Nationale, notamment en vue de réquisitions. L'objectif est d'identifier les auteurs des rodéos urbains, de repérer les véhicules utilisés ainsi que leurs lieux de stockage. Il est indiqué que les matériels utilisés feront l'objet de saisies en vue de leur destruction.

À ce jour, deux individus ont pu être identifiés. En revanche, les lieux de stockage des engins n'ont pas encore pu être localisés.

Béranger Deguerque rappelle l'importance de contacter immédiatement la Police Municipale lorsque ces agissements sont en cours afin de favoriser une intervention rapide.

De nombreux conseillers soulignent l'exaspération croissante face à ces troubles récurrents.

*** Le problème des maisons non entretenues à l'entrée de Sucy (côté Berges)**

Le sujet de l'état de délabrement de plusieurs maisons situées aux Portes de Sucy est abordé. Ces habitations, mal entretenues, offrent une image dégradante à l'entrée de la ville.

Christophe Abraham précise que ces maisons appartiennent à l'État, dans le cadre d'un ancien projet d'autoroute finalement abandonné. Afin de prévenir les risques de squats, l'État a fait le choix de les louer à des personnes en situation précaire.

Concernant l'entretien des abords, notamment des haies, la Ville adressera prochainement une demande afin que les services compétents assurent leur entretien régulier.

*** Les questions relatives aux commerces**

Le devenir du *Bistrot du Fort* : le projet de réouverture avance, avec une ouverture prévue fin 2025 sous le nom de *L'Histoire*. Il sera dirigé par Emilien Rouable, également chef du restaurant *l'Inattendu* à Villecresnes.

Le projet nécessite des travaux en amont de l'ouverture : réfection de la terrasse avec remplacement de l'actuelle véranda par une extension en dur, rénovation des cuisines, reprise du sous-sol, avec notamment le laboratoire et le local poubelles. Ces travaux sont partagés entre la Ville, la SODES et Monsieur Rouable.

Il s'agit d'une opération portée par la Ville en lien avec la SODES (société propriétaire des murs). Un contrat de gérance, permettant le remboursement progressif des investissements municipaux est signé avec Monsieur Rouable.

L'ex restaurant « La Petite Auberge » à la gare

La Ville a pris le bail afin de s'opposer à l'installation d'un bar à chichas. Des travaux sont en cours pour la mise aux normes de la cuisine, condition indispensable à la reprise d'une activité. Un projet de location gérance est à l'étude entre la Ville et un restaurateur de qualité qui développe ses activités sur Saint-Maur-des-Fossés et Maisons-Alfort.

Le restaurant sur la place du Village

Le projet est retardé mais pas annulé. Le chef Cyrille Billot rencontre des difficultés liées à la vente du fonds de commerce de son précédent établissement situé à Saint-Maur. Or, il faut des fonds importants pour créer un restaurant sur le site de la place du Village. Il est précisé qu'il exploite actuellement « *La Chaumière* » avec une activité de traiteur.

La boucherie de la gare : Ce commerce était exploité en location-gérance. L'activité a cessé en raison de difficultés personnelles du gérant. Un repreneur est actuellement recherché.

Le traiteur de la place de la Gare

Les conseillers déplorent l'absence d'ouverture régulière du commerce. Christophe Abraham informe que l'établissement est en cours de cession. Il devra faire l'objet d'une reprise.

Le Restaurant Chinois de la rue Général Leclerc

Christophe Abraham indique que le bien a été préempté par le SAF 94, afin de garantir la sécurité et la tranquillité du lieu. Un projet de construction d'un petit collectif d'environ 10 logements est envisagé.

La disparition progressive des commerces au carrefour Maniotot

La boucherie est fermée et Christophe Abraham indique qu'elle est en cours de cession.

La librairie est jugée vieillotte par plusieurs conseillers.

Le restaurant Istanbul reste toujours fermé, sans perspectives claires de réouverture.

Le bar-tabac *Le Maniotot* suscite l'inquiétude : des soupçons de trafic de stupéfiants, en particulier le dimanche soir, sont évoqués par des conseillers. Béranger Deguerque confirme être informé et des contrôles sont actuellement mis en place.

*** Les Travaux en cours au château de Haute Maison**

Une question est posée concernant les travaux actuellement en cours au château de Haute Maison. Il est précisé que des étais sont en cours de pose afin de sécuriser le bâtiment avant la réalisation d'un diagnostic complet des travaux à entreprendre.

À ce stade, la situation ne présente aucun danger aux abords et pour les usagers.

*** La remise aux normes de pavillons rue de Noiseau**

Il est signalé que six pavillons situés rue de Noiseau sont actuellement concernés par une procédure de remise aux normes. Un contentieux est en cours, ce qui retarde les interventions nécessaires.

Des précisions seront apportées ultérieurement en fonction de l'évolution du dossier.

*** Le problème de déversement de déchets sur un terrain rue Gambetta**

Les conseillers expriment leur préoccupation concernant un terrain situé rue Gambetta où de nombreux déchets sont régulièrement déversés. Ils s'inquiètent particulièrement de la toxicité potentielle des produits ainsi que du caractère insalubre du site.

Christophe Abraham informe qu'un précontentieux est en cours et que la Ville envisage de saisir la police environnementale pour mener une enquête approfondie et prendre les mesures nécessaires.

